

### **Collectif national droits de l'Homme Romeurope :**

ALPIL (*Action pour l'insertion sociale par le logement*) - ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) - ASET (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) - CIMADE (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – FNASAT- Gens du voyage - Identité rrom - LDH (*Ligue des Droits de l'Homme*)- Liens Tsiganes-MdM (*Médecins du Monde*) - MRAP (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – Mouvement catholique des gens du voyage - PARADA – Rencontres tsiganes – RomActions \_ Une famille un toit 44 URAVIF (*Union régionale des associations voyageurs d'Ile de France*) – Et les Comités de soutien de Bonneuil, Choisy le Roi, Fontenay-sous-Bois, Montreuil, du Nord-ouest parisien, de Saint-Etienne, de Saint-Maur, Saint Michel sur Orge, de Savigny-Lieusaint-Melun, Vitry-sur-Seine et du Val de Marne.



Conférence de presse du 28 mai 2007

## **Les Roms migrants européens (roumains, bulgares ou d'ex-Yougoslavie) boucs émissaires de Monsieur Hortefeux pour tenir ses objectifs d'expulsion du territoire**

### **LES RROMS ROUMAINS ET BULGARES**

#### **Préambule sur les droits et les objectifs**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les Roumains et Bulgares sont devenus citoyens européens, et devraient à ce titre avoir les mêmes droits que les autres communautaires, encadrés par le traité de Rome directement applicable.

***Le principe est la liberté circulation et de séjour.*** La seule restriction légale concerne l'accès au travail soumis à des règles particulières pendant la période transitoire prévue dans le traité d'adhésion et pouvant aller de 2 à 7 ans.

Cependant, dès le 22 décembre 2006, une circulaire du Ministère de l'intérieur, (d'ailleurs contestée devant le Conseil d'Etat par plusieurs associations) précisait les modalités d'admission au séjour et ***d'éloignement*** des ressortissants roumains et bulgares...

Très clairement, il s'agissait de prévoir les moyens qui permettraient de renvoyer le maximum de ces personnes dans leur pays. Comme l'a confirmé récemment le ministre de l'immigration, Brice HORTEFEUX, elles représentaient, en 2006, 6 000 des 24 000 expulsés et pour atteindre les objectifs 2007, « ***il reste souhaitable de les raccompagner*** ».

Des distinctions sont faites selon la durée du séjour : moins de trois mois ou plus de trois mois. Or, la date d'entrée ne peut plus être précisée par le passeport. Il n'est plus nécessaire de le présenter lors du passage des frontières, une carte d'identité suffit. Aucun tampon ne doit être apposé. La date d'entrée ne peut donc être que déclarative.

***Pour les séjours de moins de trois mois***, la circulaire précise que des limitations au droit de circulation et de séjour peuvent être apportées lorsque les intéressés représentent une menace pour l'ordre public ou constituent une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale français.

Cette clause de *charge déraisonnable* est très contestée et source d'abus, d'une part au plan de sa légalité par rapport aux textes européens au regard de l'égalité de traitement entre les européens, d'autre part par le flou de la formulation, qui, malgré les nombreux paragraphes de la circulaire qui tentent de la préciser donne lieu à des interprétations variées. On verra ci-après cependant que c'est sur cette clause qu'ont été motivés les nombreux OQTF (obligations à quitter le territoire français) qui ont été distribués ces dernières semaines.

*Au delà de trois mois*, le droit au séjour est subordonné à la condition de disposer d'un emploi (salarié ou non salarié) ou de posséder des moyens suffisants d'existence.

L'accès à l'emploi est très encadré. Seuls certains secteurs d'activité sont ouverts en raison d'une situation de pénurie de main d'œuvre. Les intéressés doivent au préalable solliciter une autorisation de travail. Ce sont les règles concernant le droit des travailleurs étrangers qui s'appliquent, ce qui oblige les employeurs à payer une taxe et interdit l'inscription comme demandeurs d'emploi.

Si les ressortissants roumains ou bulgares n'obtiennent pas l'autorisation de travailler, ils doivent disposer d'une assurance maladie et de ressources suffisantes, sans qu'en soit précisément défini le niveau.

Enfin les mesures d'éloignement sont répertoriées et expliquées.

Il n'est théoriquement plus possible de distribuer des APRF (arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière) sauf trouble à l'ordre public ou infraction au code du travail : travail sans autorisation.

Des OQTF peuvent être distribués pour les motifs de charge déraisonnable qui est en droit distincte d'une insuffisance de ressources. L'intéressé a un mois pour faire un recours ou quitter le territoire.

Il peut le faire en franchissant n'importe quelle frontière et revenir sans autre restriction. Mais s'il n'a pas fait une de ces démarches, il peut, après un mois, être arrêté, placé en centre de rétention et renvoyé immédiatement. Il ferait donc partie dans cette hypothèse des statistiques d'expulsions. Il n'y a pas de restriction à son retour.

## Mises en œuvre

Neuf mois après l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne, la majorité des familles continue à vivre dans des conditions de vie indignes dans des bidonvilles. Toujours estimées à quelques milliers en France, elles y sont en danger, comme l'ont encore prouvé ces derniers mois les incendies à répétition, parfois mortels. Leur état de santé est très préoccupant, comme le précisera très prochainement le rapport de l'observatoire mis en place par Médecins du Monde. Ces conditions de vie sont très défavorables, voire incompatibles avec l'exercice d'un emploi régulier ou une scolarisation continue.

Elles sont largement mises en avant par les institutions pour justifier les mesures d'expulsion et d'éloignement du territoire : Ils vivent dans des bidonvilles, donc ils sont pauvres, donc ils n'ont pas de ressources suffisantes, donc ils ont une charge déraisonnable.

Comme il a été dit, le souhait de trouver des moyens pour raccompagner les Roumains et Bulgares dans leur pays a été clairement exprimé par le ministre de l'immigration qui l'a rappelé récemment à une vingtaine de préfets en retard sur leurs quotas.

Les méthodes employées varient selon les départements, en voici les exemples les plus significatifs :

- Dans quelques départements, comme *le Val d'Oise*, aucune solution n'a été recherchée et des OQTF, voire des APRF ont été largement distribués, sans aucune appréciation de la situation effective des personnes concernées
- D'autres, comme à *Saint-Etienne dans la Loire* n'ont donné le choix qu'entre OQTF ou retour « humanitaire » avec l'ANAEM (voir ci-après)
- A *Lyon (Rhône)* le préfet a mandaté une association pour établir un diagnostic terrain à la suite duquel quelques familles ont été retenues pour un projet d'insertion. Les quelques 450 personnes restantes ont reçu un OQTF, qu'elles pouvaient annuler en acceptant « l'aide au retour » de l'ANAEM
- En *Seine-Saint-Denis*, une première vague d'expulsions a eu lieu avec distribution d'OQTF. Puis le préfet a décidé d'une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour le plus grand bidonville situé rue Campra à Saint-Denis, à côté du Stade de France et ceci à la veille du début de la Coupe du monde de Rugby. Sur environ 500 personnes interrogées dans ce cadre, seule une petite centaine (18 familles) ont été retenues pour un projet d'insertion, les autres ont eu le choix entre OQTF et retour avec l'ANAEM, mais la plupart avaient quitté le bidonville avant ces mesures d'éloignement et se sont répartis dans les autres bidonvilles...qui ont grossi !
- A *Marseille dans les Bouches du Rhône*, une réflexion est en cours avec la préfecture et les associations, les mesures ne sont pas encore décidées

Dans le *Val de Marne*, la situation est différente: le Conseil Général a pris la décision de mettre en œuvre un projet d'insertion par le logement, pour des familles dont il assure l'hébergement depuis plus de deux ans. En accord avec les comités de soutien, un programme d'insertion est financé sur trois ans avec l'association Pour loger. L'Etat n'est jusqu'ici pas intervenu. Le préfet fait partie de ceux qui se sont récemment fait rappeler à l'ordre pour "ses mauvais résultats d'expulsion d'étrangers irréguliers". Mais ces projets positifs ne doivent pas faire oublier les personnes qui se demeurent en grande précarité sur des terrains.

**Les OQTF** distribués l'ont été dans des conditions juridiquement contestables, au motif de l'insuffisance de ressources, sans autre preuve apportée à cet argument que la présence des familles dans les bidonvilles et sans preuve d'une quelconque charge déraisonnable pour les système social français. Or il s'avère qu'un certain nombre d'entre elles n'avaient sollicité aucune aide : pauvres, elles ne demandaient qu'à vivre pauvrement, ce qui est certes une situation inacceptable moralement, mais ne justifie en aucun cas une mesure juridique. Des recours ont été déposés qui n'ont pas encore été traités par les tribunaux.

Les préfectures et l'ANAEM ont organisé conjointement **les retours dits humanitaires**. Ils sont acceptés sous contrainte, l'alternative proposée étant l'OQTF. Les familles qui « acceptent » remettent leurs passeports et cartes d'identité. Leur retour est organisé, en car, et elles peuvent en principe prendre leurs bagages. A l'arrivée en Roumanie, elles perçoivent une somme de 153 euros par adulte et 48 euros par enfant et on leur rend leurs documents d'identité. Théoriquement un suivi

devrait leur être proposé et une somme complémentaire pourrait être débloquée en cas de projet, somme remise à une association roumaine. En août et décembre 2006 une centaine de personnes de Réau (77) étaient retournées dans ce cadre. Plusieurs familles( environ 1/3 des familles parties) sont déjà revenues : vous trouverez le témoignage de l'une d'entre elles en annexe à cette note. Nous avons déjà dénoncé à l'époque l'impréparation qui avait présidé à cette opération qui ne pouvait garantir la réinsertion des personnes. C'est toujours dans la précipitation que se sont organisés ces dernières semaines ces retours. Certaines familles renvoyées n'ont même pas de logement en Roumanie et sont dans l'incapacité complète d'y développer un projet, faute d'accompagnement social professionnel sur place. Surtout, ce n'est pas leur volonté et tout laisse à penser que la majorité d'entre elles reviendront dans un délai proche.

### **Quelques initiatives d'alternative à la répression**

Des projets efficaces peuvent être développés. La preuve éclatante en a été apportée à *Lieusaint en Seine et Marne* où le projet développé depuis 2002 conjointement par la préfecture et les collectivités territoriales a permis à 39 familles de s'intégrer complètement.

Plus récemment, la municipalité d'*Aubervilliers (93)* a donné un signal fort en préparant un projet d'insertion (accompagné d'une MOUS) sur trois ans pour une vingtaine de familles. Un projet équivalent est prévu pour les quelques Roms retenus de l'ancien bidonville de la rue Campra à Saint-Denis.

A *Lyon*, une conférence d'agglomération est prévue le 4 octobre pour étudier les mesures qui permettraient l'insertion en deux ans de l'ensemble des personnes (comprenant les Roms) actuellement en squat et bidonvilles dans l'agglomération.

A noter que toutes ces mesures ont été précédées ou suivies d'expulsions massives, sans aucune solution, ne faisant que reporter la situation sur d'autres territoires et collectivités.

***Le CNDH Romeurope, les associations et comités de soutien qui le composent précisent leur position par rapport à l'ensemble de ces mesures :***

- *l'éloignement, qu'il soit consécutif à des OQTF ou étiqueté retour humanitaire des personnes n'est en aucun cas une solution car il se fait contre leur gré, sans prise en compte des projets de vie des personnes concernées ni accompagnement social sérieux dans leur pays. Dès lors, elles reviendront, car, heureusement elles en ont le droit. Il constitue un traumatisme psychologique qui laissera des séquelles. Il est également un coût inutile.*
- *Les projets d'insertion en France qui prévoient un accompagnement social des familles pour qu'elles puissent accéder au logement, à l'emploi, à la scolarisation régulière des enfants, à l'alphabétisation, la formation professionnelle sont à encourager, que l'initiative vienne des collectivités territoriales ou de l'Etat. Trop de municipalités n'ont pas compris que c'est la seule solution valide en alternative aux bidonvilles dont elles dénoncent la présence sur leur territoire. L'Etat doit également comprendre qu'il n'a pas le choix et s'engager dans de telles réponses durables*
- *Ces projets ne doivent pas oublier les familles en difficulté, qui devant des problèmes de santé ou plus ordinairement les conséquences d'une ancienne et très grande exclusion, ne peuvent directement prétendre accéder à l'emploi*

- *La situation nécessite la coopération active à l'échelle appropriée de l'ensemble des acteurs, Etat, collectivités territoriales, autres institutions et associations et celle de la population elle-même qui doit être représentée. A l'instar de ce qui est prévu début octobre à Lyon des conférences d'agglomération ou régionales doivent être organisées et les mesures à prendre rapidement décidées.*
- *Les mesures concernant le logement doivent être initiées en priorité. Elles sont urgentes en raison du danger que constitue la vie dans les bidonvilles et sont le préalable à l'accès à un emploi et une scolarisation régulière pour les enfants. La tenue de cette conférence de presse dans les locaux de la Fondation Abbé Pierre (sur Romeurope remercie chaleureusement) en est le symbole.*
- *Il serait symboliquement très important que ces mesures soient en cours avant que la France ne soit en charge de la présidence européenne au deuxième semestre 2008.*

### **La question de l'accès à l'emploi**

Certes, la possibilité qui est maintenant offerte aux ressortissants roumains et bulgares d'accéder à un certain nombre d'emplois est une avancée. Mais les démarches administratives nécessaires rendent sa mise en œuvre très difficile. Le document joint les rappelle.

Lorsqu'un employeur accepte d'embaucher un Roumain ou un Bulgare et de payer la taxe de 893 euros exigée, c'est qu'il a besoin immédiatement de cette main d'œuvre et il ne peut généralement pas attendre les trois mois minimum que nécessitent la constitution du dossier, l'obtention de l'avis de la Direction départementale de l'emploi et l'autorisation préfectorale. Certains documents peuvent être difficiles à obtenir. A titre d'exemple le certificat de naissance récent (les mentions apportées sur un passeport valide ne suffisent pas. Il existe des registres qui ont été perdus notamment lors de la révolution roumaine, et dans ce cas la personne doit se déplacer personnellement en Roumanie pour obtenir le document exigé.

Ces mesures entretiennent le travail au noir.

*Le CNDH Romeurope demande que dès maintenant des mesures soient prises pour qu'en cas d'offre emploi, les intéressés puissent y accéder, les formalités devant être accomplies a posteriori dans un délai à déterminer.*

*Rappelons par ailleurs que le CNDH Romeurope a pris position pour la suppression de cette période transitoire. L'ouverture à tous les ressortissants européens sans distinction de l'ensemble des emplois, en particulier aux emplois associatifs et de service pourrait nettement améliorer la situation.*

### **L'assurance maladie**

Nous ne traitons que brièvement cette question qui doit faire l'objet prochainement d'une information très complète de la part des associations spécialisées dans le domaine de la santé. Après une période floue ayant entraîné des situations variées selon les CPAM, les unes accordant la CMU comme aux autres communautaires, les autres l'AME et d'autres encore, aucune couverture, la CNAM vient de prendre position : AME pour tous les inactifs après trois mois de séjour et soins urgents pour les autres. C'est une régression au pkiplan des droits.

## **LES RROMS ORIGINAIRES D'EX-YOUGOSLAVIE**

Originaires de Bosnie, du Kosovo, de Serbie, certaines familles sont présentes en France depuis plusieurs années. Elles ont été déboutées du droit d'asile, et se maintiennent, sans droits, en situation irrégulière. Beaucoup d'entre elles n'ont plus rien dans leur pays d'origine où elles se disent menacées et souvent le sont réellement. Les Rroms ont en effet accusés par chacun des partis en conflit d'avoir pris position pour l'autre et par conséquent d'être du côté de l'ennemi quel qu'il soit. L'accord de réadmission qui doit être signé par la Serbie avec l'Union Européenne est inquiétant. Le Ministre de la politique sociale souligne dès maintenant que son pays sera dans l'incapacité de construire des logements pour tous. De tels accords ont été signés avec la Roumanie et on a pu constater que s'ils facilitaient les expulsions, les mesures indispensables à l'accueil et la réinsertion n'étaient pas prises.

## **LES RROMS SONT-ILS UNE CIBLE PARTICULIERE**

La réponse est certainement oui. Les Rroms victimes de discriminations et de racisme dans leurs pays d'origine sont aussi considérés comme particulièrement indésirables en France. Ils sont avant tout méconnus et tous les stéréotypes sont repris par les voisins, les municipalités, certaines administrations, la police pour les désigner comme voleurs, délinquants, inintégrables, ayant la volonté de vivre différemment... Ils sont aussi les plus pauvres parmi les européens, ceux qui, du fait des discriminations dont ils sont victimes dans leurs pays d'origine ont eu le moins accès à l'éducation et à la formation professionnelle. Leur migration est familiale et les femmes et les enfants rroms sont majoritaires parmi les habitants des bidonvilles.

*Le CNDH Romeurope demande à ce que l'ensemble des responsables institutionnels prenne et favorise toutes les mesures qui peuvent favoriser la meilleure connaissance des Rroms, ces migrants européens particuliers.*

*Il est plus que temps de traiter la situation des Rroms en Europe et en France.*

*Les résolutions du Parlement européen (délibération du 28-04-2005) doivent être appliquées.*

*Les pays entrés dans l'Union Européenne lors des deux derniers élargissements, 2004 et 2007, dont sont originaires la majorité des Rroms migrants, doivent mettre en œuvre réellement les mesures auxquelles ils se sont engagés dans les traités d'adhésion.*

*Les pays de destination des migrations doivent s'assurer de l'effectivité de ces mesures avant de mettre en œuvre tout accord ou toute politique de retour ;*

*Dans tous les cas, les Rroms doivent, au même titre que les autres citoyens, avoir le droit de choisir leur lieu de vie et les moyens d'tablir des projets personnels.*

## ANNEXES

1-Résumé du rapport Romeurope 2006

2- Témoignages de Georges Günther et Marie-Pierre Vincent sur les opérations de police et retours ANAEM à Saint-Etienne

3- Témoignage de Monsieur RR revenu en France après retour en Roumanie avec l'intervention de l'ANAEM ( Réau (77) août 2006

4- Témoignage d'un observateur qui a accompagné un retour de Lyon à Craiova

5- Circulaire du 22 décembre 2006 sur les modalités d'admission au séjour et d'éloignement des ressortissants roumains et bulgares à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007

6- Fiche pratique récapitulative sur les nouvelles dispositions légales pour le travail des roumains et Bulgares depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007

7- Note sur le recours en Conseil d'Etat déposé à l'encontre de la circulaire du 22 décembre 2006 par la Cimade, le GISTI, La LDH.

**Collectif national droits de l'Homme Romeurope :**

ALPIL (*Action pour l'insertion sociale par le logement*) - ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) - ASET (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) -

CIMADE (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – FNASAT-  
Gens du voyage - Identité rrom - LDH (*Ligue des Droits de l'Homme*)-

Liens Tsiganes-MdM (*Médecins du Monde*) - MRAP (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) –

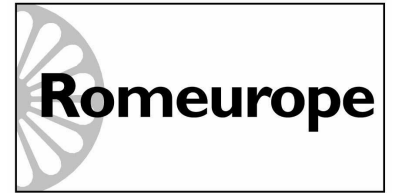
Mouvement catholique des gens du voyage - PARADA –

Rencontres tsiganes – RomActions \_ Une famille un toit 44

URAVIF (*Union régionale des associations voyageurs d'Île de France*) –

Et les Comités de soutien de Bonneuil, Choisy le Roi, Fontenay-sous-Bois, Montreuil, du Nord-ouest parisien, de Saint-Etienne, de Saint-Maur, Saint Michel sur Orge, de Savigny-Lieusaint-Melun,

Vitry-sur-Seine et du Val de Marne.



## Rapport 2006



Photos de Marie-Pierre Vincent-Saint-Etienne



Parution Juin 2007

[www.romeurope.org](http://www.romeurope.org)  
[contact@romeurope.org](mailto:contact@romeurope.org)

# Collectif national droits de l'Homme Romeurope

## LES PRINCIPAUX POINTS DU RAPPORT 2006

**Le chapitre 1** du rapport relate et dénonce, sans être exhaustif, les nombreux événements dont ont été victimes les Roms migrants présents sur le territoire français en 2006. Proies faciles d'une politique chiffrée de renvois dans les pays d'origine, les Roms ont été littéralement harcelés et contraints à vivre dans une instabilité et une précarité croissantes.

Les expulsions des lieux de vie se sont aussi multipliées, souvent violentes, avec destruction des caravanes et cabanes devant les familles. Dans des cas de plus en plus nombreux, les Roms ont été contraints de quitter les lieux après un véritable harcèlement policier : « Si vous n'êtes pas partis d'ici demain, nous reviendrons et détruirons vos caravanes ou cabanes. » Comme, dans certaines opérations, ces menaces étaient accompagnées d'arrestations collectives, les Roms ont généralement obtempéré, ce qui a permis d'annoncer : « Les Roms sont partis d'eux-mêmes. »

Plusieurs témoignages insérés dans le rapport expriment le désarroi et le choc psychologique subi par les familles qui perdent alors non seulement tous leurs maigres biens, mais aussi les liens difficilement tissés dans le cadre de la scolarisation, du suivi PMI des enfants, avec les services sociaux et les soutiens.

Les arrestations et renvois aux pays en vols charters ont été très nombreux en 2006, participant aux objectifs quantifiés de reconduites décidés par le ministre de l'Intérieur. Le CNDH Romeurope en dénonce les coûts et l'inutilité, les ressortissants des pays, qui sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 entrés dans l'Union européenne, ayant le droit de revenir dans les jours qui suivent leur renvoi.

Au niveau des conditions de vie, le rapport, hélas !, fait le même constat que les années précédentes et en confirme l'inhumanité. Plusieurs incendies ont tragiquement mis en évidence la dangerosité dans laquelle sont contraints de vivre les Roms migrants présents en France. Cependant, il est montré qu'il est possible de refuser ces conditions indignes : c'est ce qu'ont fait quelques municipalités et/ou conseils généraux qui ont cherché des solutions alternatives pour que les familles puissent quitter les bidonvilles.

Des retours dits « volontaires » en Roumanie ont été proposés en 2006 à certaines familles. Force est de constater que les expériences menées ont été illusoire et réalisées dans des conditions très discutables, étant mal préparées, précipitées et souvent dans l'incompréhension des intéressés. Si l'on ne peut exclure des projets de retour pour les familles qui en expriment effectivement le souhait, ceux-ci devraient s'appuyer sur un réel accompagnement et une préparation, à la fois en France et, surtout, dans le pays d'origine.

**Le chapitre 2** illustre le fonctionnement du CNDH Romeurope qui réunit des structures, elles-mêmes constituées localement en collectifs associant les Roms des squats et des terrains, les représentants locaux des associations et des citoyens engagés dans le soutien de ces familles. Il est impossible de résumer toutes les activités déployées régionalement, pour trouver des lieux ou conditions de vie meilleures, exiger et obtenir la scolarisation des enfants, ouvrir les droits à une assurance maladie et accompagner les familles vers les structures de soins, défendre les droits, s'opposer aux renvois des personnes...

Au plan national, le CNDH Romeurope coordonne l'ensemble et contribue aux échanges d'expériences et d'informations, avec en particulier la création d'un site internet : [www.romeurope.org](http://www.romeurope.org). Des communiqués de presse ont fait connaître la position du CNDH

Romeurope sur des événements marquants. Des rencontres au ministère de l'Intérieur et au ministère de l'Emploi, la Cohésion sociale et du Logement n'ont pas permis d'avancer dans la compréhension et le dialogue.

**Le chapitre 3** est consacré à des réflexions thématiques.

> L'enfance est une préoccupation primordiale de tous les composants du CNDH Romeurope, avec le constat partagé que les droits de l'enfant continuent à être bafoués et que les enfants roms vivant en France avec leurs familles sont réellement en danger. La scolarisation obligatoire, droit qui devrait pourtant être incontournable, est trop souvent difficile, voire impossible à obtenir du fait des conditions de vie qui ne permettent pas aux enfants de se présenter dignement dans les écoles, de la mauvaise volonté de certains élus qui multiplient les obstacles administratifs par peur de pérenniser la présence des familles sur leurs communes et des expulsions qui interrompent tout ce qui a été entrepris ou obtenu ! Pourtant, le rapport témoigne de la réussite scolaire des enfants qui ont pu accéder à quelques années de scolarité normale, laquelle a un retentissement concret sur l'insertion des parents. L'aide sociale à l'enfance relevant de la compétence des conseils généraux, son action est très inégale selon les lieux : elle peut (elle devrait) contribuer à une meilleure protection des enfants. Le CNDH Romeurope demande par ailleurs que les enfants de moins de 6 ans aient accès, comme tous les autres enfants, aux crèches, haltes-garderies, écoles maternelles, afin de favoriser la réussite et l'insertion scolaires.

> Le logement : le rapport décrit la situation dramatique qui relègue les Roms dans des bidonvilles dangereux et insalubres, ce qui n'est pas un choix, contrairement à certaines assertions, et qui contribue très fortement à l'image négative relayée par le voisinage et certains élus locaux. Trouver des solutions pour sortir les familles de cette situation indigne devrait être une priorité de l'ensemble des services qu'ils relèvent de l'État ou des collectivités territoriales. Des solutions existent, dont certaines ont été expérimentées avec succès. Lorsque les familles roms ne sont plus menacées quotidiennement d'expulsion, lorsqu'elles disposent d'un toit, d'un équipement sanitaire satisfaisant, un grand pas est fait vers l'insertion, la scolarisation des enfants ; d'autant que, comme cela sera à la date de parution de ce rapport, l'accès à l'emploi, sera, sinon libre, au moins facilité.

> La santé dépend très fortement des conditions de vie et de logement. L'année 2006 a malheureusement illustré l'état de santé très préoccupant des familles, avec l'identification de plusieurs foyers de tuberculose. L'accès aux soins en 2006 a été rendu très difficile voire impossible par la situation administrative : la majorité des Roms, pour se conformer aux règles de l'espace Schengen, ont fait des séjours de moins de trois mois, ce qui leur interdisait *de facto* le droit à l'AME. Le CNDH formule un certain nombre de demandes en matière de santé : accès immédiat à une assurance maladie, diagnostic sanitaire, dépistage de la tuberculose, création d'un corps de médiateurs sanitaires.

Dans sa conclusion, le CNDH Romeurope se place dans la perspective de 2007, année de parution du document et qui devrait être celle d'un changement fondamental, avec l'entrée dans l'UE des deux principaux pays dont sont originaires les migrants : la Roumanie et la Bulgarie. Le CNDH Romeurope demande que les droits de ces nouveaux Européens soient respectés en matière de libre circulation, d'accès à l'emploi et aux droits sociaux, sans mesures restrictives discriminantes par rapport aux autres ressortissants européens.

## **Témoignages sur l'opération de contrôle d'identité des familles roms de Montplaisir et le retour Anaem en Roumanie**

*par Georges Günther, vendredi 7 septembre 2007.*

Avec le nouveau préfet, qui bénéficie d'une collaboration totale du maire, nous assistons à Saint Etienne à une sorte de « chasse aux roms » en vue de leur fichage systématique pour procéder à leur expulsion dans les prochains jours.

Ainsi hier matin, vendredi 7 septembre, la police a encerclé le site de Montplaisir pour procéder à un fichage complet des familles occupant le bâtiment de l'école maternelle (celles installées dans le bâtiment de l'école primaire avait déjà été fichées lors de leur expulsion de Béraud le 8 août dernier). Je veux témoigner de la façon dont les choses se sont déroulées. Il est important de faire connaître de telles méthodes dignes des plus mauvais moments de notre histoire.

Ce vendredi matin, je suis en voiture. Il est à peu près 8H 30. J'ai rendez-vous avec une famille pour l'accompagner en mairie annexe. Elle désire présenter son projet de vie en France. Mon téléphone portable sonne, c'est un ami roumain : « *Je ne sais pas ce qui se passe, ils y a beaucoup de policiers ici* ». J'arrive sur le site de Montplaisir. Au portail d'entrée deux policiers m'arrêtent. D'autres sont de l'autre côté de la rue et j'en aperçois plusieurs à l'intérieur aux alentours des bâtiments. Beaucoup de familles sont dehors.

Je demande aux policiers ce qu'ils font là. Pour toute réponse ils me demandent mes papiers. J'insiste :

« *Dans quel cadre agissez vous ? Où est votre officier ?* »  
« *Là bas à l'intérieur. Vos papiers !* »

J'insiste à nouveau :

« *Avez-vous une autorisation d'un juge ou un mandat du procureur ? Je veux le voir ?* »  
« *D'abord vos papiers !* »

Je donne ma carte d'identité. « *Non, ce n'est pas un contrôle d'identité. Nous voulons les papiers du véhicule.* » Ils vérifient ma carte grise et mon assurance.

J'aperçois alors un commissaire de police. C'était lui qui était venu constater quand nous avions aidé les familles roms à s'installer dans l'école maternelle en octobre 2006. Je vais à sa rencontre :

« *Qu'est-ce qui se passe ?* »  
« *Nous agissons dans le cadre d'une violation de domicile sur mandat du procureur de la république. Nous faisons un contrôle d'identité.* »  
« *Violation de domicile ?* »  
« *Oui, la mairie a déposé une plainte sur l'occupation illégale de l'école maternelle par les familles.* »  
« *Mais ça fait un an !* »

« *Je sais.* »

Il se veut rassurant :

« *Nous ne sommes pas venu à 6H, nous sommes venus plus tard. Nous avons garé les voitures à l'intérieur par discrétion.* »

Cinq ou six policiers sont dans le hall du bâtiment des anciens logements des instituteurs. Trois ou quatre autres sur le terre-plein dehors.

Je vais discuter avec les familles, je commence à leur expliquer ce qui se passe. Il y a deux voitures de police dans la cour du bâtiment de l'école primaire. Puis je passe dans la cour du bâtiment de l'école maternelle. Plusieurs voitures de police y sont stationnées : au moins quatre. A l'arrière d'une des voitures, des policiers avec des Roms qui attendent leurs papiers à la main.

Je rentre dans le bâtiment. Quatre ou cinq policiers sont dans le grand hall d'entrée qui nous sert de réunion pour les rencontres hebdomadaires du réseau. Trois policiers en civil sont assis à une table. De l'autre côté il y a « loio » qui répond à leurs questions et un jeune garçon de 10-11 ans apparemment réquisitionné pour traduire.

« *Comment êtes vous entrée ici ? Quel emploi avez-vous ? Depuis quand êtes vous ici ?* »

Les réponses semblent amuser beaucoup les policiers. Ils remplissent un formulaire intitulé « Procès verbal ». Une dizaine de Roms sont aussi là et attendent. Je commence à comprendre de quoi il retourne. Je tente de répondre à leurs questions. Un policier nous demande de reculer : « *Votre conversation gêne l'interrogatoire. Allez discuter plus loin avec Monsieur.* » Il y a plusieurs enfants. Bien sûr ils n'ont pas pu aller à l'école.

Je ressors et m'approche de la voiture derrière laquelle attendent plusieurs Roms. Il y a là un policier avec un appareil photo, deux autres sont devant un ordinateur. J'ai compris. C'est le même système que celui qui avait été mis en place lors de l'expulsion de Béraud. Un procès verbal est dressé sur la situation de chaque personne, la date de son entrée en France, sa situation au regard de l'emploi, ses ressources. Puis elle est photographiée, et le tout est entré avec son identité dans l'ordinateur. Ils ont trouvé le moyen de ficher toutes les familles de l'école maternelle de Montplaisir. Dans les jours qui viennent ils vont pouvoir établir et distribuer de nouvelles OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français). Déjà une trentaine ont été remises aux familles qui avaient été contrôlées lors de leur expulsion de Béraud.

Je retourne vers le bâtiment de l'école primaire. Je croise le commissaire de police :

« *C'est donc la même opération de contrôle que lors de l'expulsion de Béraud ?* »

Il confirme.

D'autres membres du réseau de solidarité sont maintenant là. Tout le monde a compris.

Plusieurs doivent accompagner des familles à la mairie annexe pour les aider à expliquer leur projet de vie en France. Je repars en voiture avec la famille que j'accompagne. J'aperçois une nouvelle voiture de police avec deux ou trois autres policiers qui sont sur l'autre côté du site, sur la rue Pierre Loti. Je ne les avais pas remarqués en entrant. Le site est bien encerclé. Il doit bien y avoir au total vingt à trente policiers mobilisés.

Un policier me fais signe de m'arrêter : « *Vos collègues m'ont déjà contrôlé à l'aller.* » Il me laisse passer. Marie-Pierre est passée avant moi avec une famille. Elle me raconte par la suite qu'un policier a demandé l'identité de la famille : « *Il avait une liste, deux feuillets écrits en petits caractères. Quand il a constaté que le nom de la famille était bien sur sa liste il nous a laissé passer.* »

Lors de mon retour de la mairie annexe à nouveau contrôle, avec la remarque sur l'état du véhicule. Cette opération a durée de 8h à 11H du matin.

Des dizaines de personnes supplémentaires ont été ainsi fichées. Il est sûr que des OQTF vont tomber dès ce lundi.

Voilà comment les choses se passent, dans ce camp de regroupement qu'est devenu le site de Montplaisir, une sorte de « Sangatte stéphanois » pour Rroms. Depuis quinze jours les passages de la police sont quasi quotidiens entre la remise des OQTF et des descentes de police pour on ne sait pas trop quel motif. L'autre jour le directeur de la police est venu accompagné d'une dizaine de voitures pour s'enquérir... « des conditions sanitaires ».

Mardi prochain 11 septembre à 6H du matin un car rempli par l'ANAEM (Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations) va « rapatrier » des personnes qui ont accepté de repartir. Officiellement c'est volontaire, mais dans une telle ambiance c'est surtout la peur et la panique qui tiennent lieu de réflexion et la pression qui pousse à la décision.

Une ANAEM qui pratique de drôles de méthodes. Ainsi les deux salariées qui sont venues pendant plusieurs jours faire remplir les demandes aux familles ne parlent pas le roumain. Des roms qui comprennent un peu plus le français ont fait office de traducteurs. Les personnes qui signent la demande se voient immédiatement prendre leurs passeports et cartes d'identités. On leur laisse en échange de simples photocopies. Nous savons maintenant par une personne de l'ALPIL qui a accompagné un voyage de l'ANAEM en tant qu'observateur, que les papiers d'identités sont rendus aux familles une fois sur place en Roumanie. Ainsi l'ANAEM garde plusieurs jours les papiers d'identités de dizaines de personnes ce qui est à notre avis illégal.

Nous avons demandé que le réseau de solidarité ait un observateur dans le car. Refus du délégué régional de l'ANAEM : « *Il n'a pas besoin d'observateur* » et puis « *vous avez refusé de collaborer avec nous* ».

Dans le même temps la cellule d'écoute et d'accueil mise en place à la

mairie annexe pour que les familles puissent y présenter leurs projets de vie et de travail en France fonctionne dans le plus grand dilettantisme. Ainsi ce vendredi matin 8 septembre, alors que vingt à trente fonctionnaires de police étaient mobilisées pendant plusieurs heures pour l'opération de contrôle à Montplaisir, personne n'était là en mairie annexe pour recevoir les familles. Les agents municipaux ne sont pas au courant. J'ai le secrétaire général de la préfecture au téléphone. Il s'excuse. Normalement « une personne ressource » aurait dû recevoir les familles et les orienter. Mais apparemment la mairie de Saint Etienne a oublié de mettre en place le système. Il me dit qu'il va passer des coups de téléphone. Finalement nous obtenons que deux nouvelles matinées d'accueil soient mises en place la semaine prochaine.

Voilà comment les choses se passent dans un contexte d'effondrement des valeurs humaines, du sens commun et donc de la vie sociale. Mais la résistance est là, minoritaire certes mais qui porte du sens, des comportements et des conceptions alternatifs.

Ce mercredi 12 septembre à partir de 13H un premier rassemblement est organisé devant la préfecture pour porter les premiers recours contre les OQTF.

Georges Günther







Mardi 11 septembre 2007

C'est le car du petit matin . Celui "du rapatriement humanitaire" en Roumanie, organisé dans ses moindres détails par les préfectures et l' ANAEMII fait encore nuit sur St-Etienne.

A bord, 33 passagers roumains, dont 5 enfants .Gaby, puis Estéra, Ema, Béni et Manu. Ils allaient à l' école.La Ville de St-Etienne avaient même promis à Viorel et Mirela, leurs parents , un appartement .

Et puis , tout cela ne s' est pas fait !La Ville et la Préfecture avaient certainement d'autres choses en tête:

**PLUS AUCUN RROM ROUMAIN SUR ST-ETIENNE !**

Alors certains de nos amis Rroms ont décidé d' accepter la proposition de partir avec le car de l'ANAEM, de recevoir 150 euros par adulte, et 47 euros par enfant , pour repartir en Roumanie .

Si la dernière photo du car est un appel à se revoir , l' ambiance n'était pas du tout à la joie ce matin .Ce "départ volontaire" n'a rien de volontaire .

Les visites de la police, quotidiennes , sur le site de Montplaisir , ( hier, 3 fois dans la journée ) finissent par mettre en ruines l' énergie de chacun , créent de telles pressions, que la peur de quelque chose de plus dramatique fait accepter par certains le retour dit "volontaire" .

Marie-Pierre Vincent

## Témoignage de Daniel C. retourné en Roumanie avec l' ANAEM en août 2006 et revenu en France en février 2007 .

le 21 septembre 2007

### Contexte

Cet entretien a lieu en Seine et Marne dans un petit logement dans lequel DC a trouvé un abri provisoire. DC travaille, mais son employeur ignore qu'il est en situation irrégulière.

DC a 25 ans, une femme et trois enfants dont l'aîné est né en France et la troisième en Roumanie lors du séjour de six mois dont il est question ci-après.

Il est arrivé en France en 1993 avec ses parents. La famille a vécu dans des bidonvilles et a subi de nombreuses expulsions jusqu'à ce que le père soit inscrit dans le projet de Lieusaint, ce qui l'a conduit à obtenir un travail régulier, une autorisation de séjour et accéder à un logement.

A sa majorité, le fils n'a pas été pris dans le projet qui était numériquement clos. DC a donc été contraint de vivre dans des bidonvilles, de subir les expulsions.

Il était sur la commune de Réau, lorsque la préfecture de Melun a eu l'idée de préparer un projet de retour « volontaire » en Roumanie, en lien avec l'ANAEM : à cette époque, août 2006, les retours volontaires pour la Roumanie étaient possibles par l'intermédiaire de l'ANAEM<sup>1</sup>.

Normalement, outre la prise en charge des frais de voyage de retour, ces retours volontaires prévoyaient le financement de micro-projets économiques à hauteur de 3600 euros par projet. Il semble qu'en l'occurrence, un accord était passé entre la préfecture de Melun et l'ANAEM pour que les sommes soient doublées.

La préfecture était très pressée : moins de deux semaines se sont écoulées entre les premières venues de la police sur le terrain et le départ en Roumanie. La négociation a été confiée à un médiateur, appelé ci-après Monsieur D, qui n'appartenait ni au personnel préfectoral, ni à l'ANAEM mais parlait en leurs noms. Le 16 août un premier car part pour la Roumanie : à son bord, 52 personnes dont 10 enfants.

L'association roumaine déléguée par l'ANAEM pour la mise en œuvre du projet est l'association FELTEN qui a un bureau à TIMISOARA.

Le collectif de soutien aux Roms de REAU<sup>2</sup>, n'a cessé de demander des informations sur le déroulement du projet. Les seules informations obtenues ont été que le financement a été débloqué le 20 novembre ( le départ avait eu lieu le 16 août). Sur les familles parties, 15 ont reçu des moutons, 4 des porcs et une famille a préparé un projet de commerce avec formation. Aucune évaluation n'a été communiquée.

Un deuxième convoi de 24 personnes dont 10 enfants est parti de Réau en décembre 2006.

---

<sup>1</sup> Depuis l'entrée de la Roumanie dans l'UE, il n'y a plus de retour volontaire en Roumanie, mais des retours « humanitaires » pour lesquels les personnes touchent chacune 153 euros.

<sup>2</sup> Contact : yves DOUCHIN- 01 60 63 42 15

MM : « pourriez-vous m'expliquer dans quelles circonstances, vous êtes, en août 2006, retourné en Roumanie ? »

DC : « on est rentrés parce qu'ils sont venus les policiers sur le terrain, on nous a dit que la préfecture de Seine et Marne, ils paient 3500 euros par personne..

MM : « qui a dit ? »

DC : « c'est la police et Monsieur D., parce qu'il faut partir de France pour notre pays, ma femme et mes enfants.

Mais quand on est arrivé en Roumanie, on nous a donné 153 euros, c'est tout ce qu'on nous a donné.

Mais c'est pas pour ça que je suis parti en Roumanie. Parce que j'avais pas de logement, moi, j'avais posé la question : je pars en Roumanie s'il y a de bonnes conditions ; est-ce qu'ils vont me donner de l'argent pour acheter une maison ?

Oui, je vous donne ma parole, jeune homme, oui je vous donne cet argent. J'ai dit, d'accord.

En arrivant en Roumanie, on attend depuis longtemps, on a pas donné l'argent. On me dit vous déposez un dossier. J'ai dit d'accord, on a fait une liste pour donner un logement.

Comme moi je suis avec ma femme et trois enfants, on a fait le calcul et dit 11000 euros<sup>3</sup>. J'ai dit d'accord.

Mais quand on est arrivé pour faire le dossier, on nous donne des moutons !

Et j'ai posé la question : qu'est-ce que je vais faire avec les moutons ? je mange les moutons ? je peux dormir avec les moutons ou je dors avec mes enfants dans la rue ? »

YD : « Est-ce que tu avais le droit de manger les moutons ? »

DC : « Moi, je n'ai pas mangé de moutons ; ils ont dit qu'on n'avait pas le droit de les manger.

Ce qu'il fallait faire avec les moutons...les agneaux, le lait, le fromage c'est à nous. Après ils reprenaient les moutons, après deux ans. »

MM : « pourriez vous m'expliquer votre voyage de départ et où êtes vous arrivé ? »

DC : « on est arrivé à Timisoara. On nous a donné 153 euros et on nous a dit, vous rentrez chez vous, n'importe où vous êtes.

J'ai dit je rentre chez moi, mais où ? je n'ai pas de logement. Vous m'avez dit que vous me donnez 11 000 euros quand on arrive et vous me donnez 153 euros ; vous me prenez pour un c..., vous me prenez pour qui ?

et Monsieur D me répond : non, dans une semaine ou une semaine et demi, on va venir vous voir à votre adresse en Roumanie, on va faire un papier comme quoi vous

---

<sup>3</sup> DC se trompe : il a maintenant 3 enfants mais n'en avait que deux à l'époque. Mais il ne se trompe pas sur la somme promise de 11 000 euros : deux adultes à 3500 euros et 2000 euros par enfant.

*êtes bien arrivé avec votre femme et vos enfants. On va écrire en France à la préfecture de Melun, et après on va vous donner l'argent.  
J'ai dit d'accord mais, j'ai pas de logement ; j'ai payé 1200 euros à quelqu'un pour laisser un logement pour 6 mois. »*

MM : « Vous avez trouvé une petite maison ? »

DC : « *Je paye 200 euros par mois. Y a pas l'eau, je la prends chez les voisins, y a l'électricité, y a pas de toilettes. Comme j'avais plus d'argent pour payer, les messieurs sont venus et m'ont dit dehors. »*

DC : « *Je suis parti parce que Monsieur D m'a dit : si vous trouvez un logement pour acheter, vous m'appellez ou vous nous contactez, et nous on vient et on vous donne l'argent si vous achetez une maison.  
J'ai dit d'accord et quand j'ai trouvé un logement, je l'appelle et je lui ai dit, j'ai trouvé. Il me donne pas d'argent, il m'a acheté des moutons. »*

MM : « combien coûtait la maison que vous vouliez acheter ? »

DC : « 10 000 euros »

DC : « *j'ai dit : je veux pas de moutons.  
Il me dit, si vous prenez pas les moutons, moi j'écris sur le dossier qui arrive à la préfecture de Melun que je vous donne les moutons.  
J'ai pensé il va garder l'argent.  
J'ai dit, vas-y, vous achetez les moutons.. »*

DC : « *En plus ils sont tous morts..j'ai pas d'argent pour payer le médecin<sup>4</sup> ..en plus il achète pas le manger des moutons, je fais comment ? »*

MM : « Combien de moutons ? »

DC : « 68 moutons »

MM : « pour tout le monde ?

DC : « pour moi et ma femme »

MM : « où vous les avez mis ? »

DC : « *y a pas de place, y a pas de logement, ils sont tous morts<sup>5</sup>...si t'as rien à leur donner à manger...Monsieur D n'a pas acheté de place pour laisser les moutons. Ils sont morts, ils avaient pas de dents, c'étaient des vieux moutons. ...pendant ce temps là on était dans une maison de location à 200 euros par mois.*

MM : « cela a duré combien de temps ? »

---

<sup>4</sup> Le vétérinaire

<sup>5</sup> En fait 10 moutons sont morts pendant les deux premiers mois, les autres sont morts depuis.

*DC : « Je suis resté en Roumanie six mois, j'avais pas le choix, j'avais pas d'argent pour payer le logement... Je suis rentré en car. »*

Le père intervient pour dire que c'est lui qui envoyait de l'argent tous les mois pour payer le loyer ; Il précise que les autres qui sont partis après (le convoi de décembre 2006) ont touché de l'argent. Ainsi sa fille, la sœur de DC a acheté une petite maison et a pu rester en Roumanie. Son mari travaille, sur des chantiers du train et est payé 200 euros par mois.

MM : « Vous êtes parti au mois d'août en même temps que une vingtaine d'autres familles. Les autres familles ont-elles aussi reçu des moutons ? »

*DC : « tous les autres ont eu des moutons, mais ils avaient des logements. »*

MM : « sont-ils encore là-bas avec les moutons ? »

*DC : « non, tous les moutons sont morts, même ceux qui avaient un logement n'avaient pas d'argent pour acheter les médicaments. Un médicament pour un mouton , ça fait 30-40 euros<sup>6</sup>. Si t'as 50 moutons, ça fait...juste pour faire les vaccins. »*

MM : « vous a-t-on demandé de faire un projet, à vous et autres familles ? »

*DC : « Normalement, on vous demande un projet, qui veut faire une boutique..moi j'ai dit mon projet , je veux un logement. »*

MM : « Et si vous aviez eu une maison qu'auriez vous fait ?»

Il n'y a pas de réponse directe, DC restant sur sa préoccupation, qu'il ne peut rien faire s'il n'a pas de logement.

Note complémentaire :

Lors du départ en Roumanie la femme de DC était enceinte presque 7 mois. Ses deux premiers enfants nés en France étaient nés par césarienne et les médecins français lui avaient annoncé qu'elle devrait subir une césarienne pour le troisième. En Roumanie, les médecins locaux ont refusé de pratiquer la césarienne s'ils n'étaient pas payés : ils ont demandé 900 euros. Après négociation la somme a été ramenée à 400 euros, envoyés de France par le grand-père.

---

<sup>6</sup> C'est en fait le coût de la vaccination

22 septembre 2007

**Premier rapatriement humanitaire  
de Roms roumains depuis Lyon**  
*Observations, témoignage*

Thomas Ott  
Chargé de projet - ALPIL

C'est en préparation à l'expulsion du bidonville de Villeurbanne que l'ANAEM est intervenue une première fois. Une semaine avant l'évacuation, deux personnes de l'Anaem se sont directement rendues sur le site pour y passer une matinée, afin d'informer les personnes et y réaliser les premières inscriptions. Cette visite faisait suite à celle de la police des frontières qui distribuait plus tôt dans la matinée les premières OQTF. Ces deux visites imbriquées ont laissé régner un flou certain; et les premières inscriptions se sont faites pour la plupart dans la précipitation et l'incompréhension. Qui plus est, l'absence de solutions de relogement et une surveillance policière autour de l'ouverture d'autres sites a fait apparaître le retour comme l'unique solution, même si elle n'était pas souhaitée, avec à la clef une solution d'hébergement jusqu'au départ.

Ainsi, le premier convoi de bus est parti le 12 août dernier pour la Roumanie en direction de la ville d'Oradea, avec à son bord 151 personnes (des terrains de Villeurbanne, St Priest et Vénissieux), encadrées par 12 bénévoles de la Croix Rouge et sous la responsabilité d'un membre de l'Anaem. A la suite du travail amorcé en février sur le bidonville de Villeurbanne évacué le 1er août, un membre de l'Alpil<sup>1</sup> est parti comme observateur sur ce voyage afin de connaître les conditions de ces retours, dans un souci d'accompagnement et de médiation auprès des anciens habitants du terrain.

Le voyage, sur le plan logistique, s'est bien déroulé. Il aura duré environ 30 heures jusqu'à Oradea, sans trop de retard. La nourriture était prévue par la Croix Rouge. Les passages aux différentes douanes n'ont pas posé de problème (les vérifications d'usage et le comptage, au départ, ont été effectués avec rigueur). L'accueil à Oradea, puis la distribution des papiers et des sommes d'argent (en Lei au cours du jour) se sont déroulés normalement.

Sur le plan humain, le bilan se doit d'être nuancé. Le convoi a été escorté depuis son départ par une voiture de police jusqu'au péage de Villefranche à 70 Km/h de moyenne, ce qui fut, en fin de compte, plus qu'agaçant qu'humiliant. La suite du trajet jusqu'à la frontière Franco-Allemande s'est faite en compagnie d'une escorte motorisée des gendarmes de chaque région traversée. La première halte à Besançon, prévue sur la feuille de route sur une aire volontairement sans commerce, où nous étions attendus par une trentaine de gendarmes, a été particulièrement mal vécue. La sortie de la France a été un soulagement pour une part des personnes, mais une angoisse pour quelques autres qui ne souhaitaient pas passer par l'Allemagne pour des raisons diverses d'amendes en cours ou d'interdiction. Quitter la France marquait symboliquement, pour l'ensemble des occupants des bus, leur départ.

Les conditions en général sur l'ensemble du voyage ont été humainement difficiles pour les passagers: privés d'identité (les passeports et cartes d'identité en possession de l'ANAEM), dans une sorte de semi-liberté, souvent suspectés de trop s'éloigner, peu ou pas informés (trajet, arrivée), pauses courtes et rares, encadrement ferme (Croix Rouge), enfin symbole terrible de l'éloignement d'un pays qui ne veut les prendre en compte.

Enfin, après la remise des papiers et de l'argent à la Casa Tineretului (maison de la jeunesse) à Oradea, les personnes étaient libres de disposer. Cependant, alors que la majorité n'habitait qu'à une soixantaine de kilomètres de là, une partie (une cinquantaine de personnes) avait encore à franchir au minimum 150 kilomètres (Arad, Timisoara, Craiova et région du Dolj). Il n'était pas prévu de les accompagner jusqu'à la gare.

Outre l'accueil de l'ANAEM à l'arrivée, une association locale (Fundatia Romana pentru Tineret Bihor) était présente pour assurer le suivi des familles du département Bihor. Ceux-ci ont récolté les adresses et numéros de téléphone afin de joindre chaque famille et travailler avec elle la possibilité d'aide pour des projets futurs (l'ANAEM peut financer des montages de petites entreprises jusqu'à 3500 euros). Au jour d'aujourd'hui, nous ne pouvons mesurer le travail de cette association dont les objectifs sont tournés vers la jeunesse et la création d'activités éducatives, artistiques et culturelles.

Au 11 septembre, 474 personnes (de Lyon et St Etienne) sont reparties avec l'aide de l'ANAEM en Roumanie. Ces départs ont très souvent mis un terme, sans réelle volonté des personnes concernées, à un travail déjà engagé vers l'insertion par l'emploi notamment (CV réalisés, contacts avec des employeurs, inscriptions à des évaluations de compétence, parfois même certaines personnes étaient-elle logées temporairement en foyer).

---

<sup>1</sup> L'auteur de ce témoignage

**POUR LE TRAVAIL DES ROUMAINS ET BULGARES EN FRANCE**  
**NOUVELLES DISPOSITIONS LEGALES**  
**DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 07**

**FICHE PRATIQUE RECAPITULATIVES - REFERENCES ET TEXTES**

CIRCULAIRE DU 22 DECEMBRE 06 N° DPM/DMI/2006/541

ARTICLE 23 – DE LA LOI N° 2006-911 du 24 juillet 2006

CIRC. DPM/DM13/2004/249/DLPAJ/ECT/4b/N°NOR/INT/D/04/00066 DU 26 MAI 04

CIRC. DPM/DM12/2006/244 DU 6 JUIN 2006 - code du travail L 341 2 – L 341 4 – et R 341 4.

**«Valable pour une période transitoire de 7 ans, répartie en 2 ans – 3 ans – 2 ans »**

**Observation**

**«L'OUVERTURE » ANNONCEE, RESTE FAIBLE MEME POUR LES 62 METIERS EN TENSION**

**DEMARCHES** (à effectuer de préférence dans l'ordre)

- 1° Trouver un employeur acceptant de verser «à fonds perdus» à l'ANAEM (Office des migrations)
- une redevance et contribution forfaitaire **d'un montant de 893 euros**, pour un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 1525 euros,
  - **ou de:1612 euros** pour un salaire mensuel brut supérieur à 1525 euros.
  -

**(Cette redevance est due pour tous métiers, y compris pour les 61 métiers dit ouverts)**

- 2° Retirer à la direction départementale du travail (11 rue Balai à St. Etienne)
- Un dossier en 11 pages, spécifique étranger, pour délivrance d'une autorisation de travail

- 3° Faire remplir ce dossier par l'employeur qui en accepte les engagements

- 4° Faire vérifier la bonne constitution par la direction du travail

5° Envoyer ce dossier vérifié à la direction du travail, en recommandé, avec accusé de réception où contre un récépissé.

**ATTENTION**

Pour tous métiers (excepté pour les 62 métiers dit «ouverts»), l'employeurs doit en même temps que le dépôt du dossier à la direction du travail, **déclarer à l'ANPE les coordonnées précise de l'emploi qu'il propose** car, durant un mois, cet affichage donne priorité aux demandeurs d'emploi Français éventuellement intéressé. (C'est la préférence française, supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 07, pour les 62 métiers «ouverts», en tension)

**A - COMPOSITION DU DOSSIER**

«Spécifique étranger, pour délivrance d'une autorisation de travail)

Ce dossier comporte notamment :

- \*Un contrat de travail spécifique en trois exemplaires
- \* Un engagement de versement à l'ANAEM, à remplir impérativement.(voir ci- dessus le montant de l'engagement)
- \* Un questionnaire relatif au logement du ressortissant étranger.
- \* Un questionnaire«introduction d'un travailleur étranger nominativement demandé ».



## **B - Liste des documents, demandés à l'employeur**

- Un extrait K bis ou carte d'artisan ou récépissé de dépôt de déclaration de l'association auprès de la préfecture.
- Mention de l'accord ou de la convention collective applicable
- Copie des deux dernières pages du registre unique du personnel ou copie des trois dernières déclarations des mouvements du personnel pour les établissements de plus de 50 salariés
- Copie des deux derniers bordereaux déclaratifs mensuels ou trimestriels adressés à l'urssaf ou à la caisse MSA, ou attestation de compte à jour délivré par ces organismes...
- Copie des deux dernières déclarations mensuelles ou trimestrielles adressées aux services fiscaux.

## **C -Liste des documents demandés au ressortissant étranger**

- Copie du passe port (avec n° du document et dates de validité)
- Copie du contrat de travail rédigé en application de la convention collective ou d'une disposition particulière du code du travail.
- Curriculum Vitaé détaillé
- Copie des diplômes avec traduction officielle en Français
- Lettre explicative et détaillée motivant le recrutement de ce salarié, indiquant les fonctions exactes qu'il va exercer au sein de l'entreprise, et précisant son positionnement dans la grille conventionnelle des classifications applicables.
- Trois photos d'identité récentes

**Le dossier complet doit être remis à la direction du travail.** Il est prudent de faire vérifier le dossier par rendez – vous avec la direction du travail puis de l'adresser contre un récépissé ou mieux par envoi recommandé avec accusé de réception.

La situation va se jouer ensuite, entre la direction du travail qui va contrôler les différentes données de l'entreprise, évaluer, entre autre, si celle-ci n'est pas susceptible d'exploiter la main d'œuvre étrangère, puis avec l'ANPE, (pour les 62 métiers en tension) et avec l'ANAEM qui déclanchera la visite médicale.

La visite ayant déclaré apte le travailleur, par un tampon « favorable », apposé sur le contrat, (d'après l'ANAEM), donne droit immédiat au travail.

Cependant, il faut adresser à la préfecture un exemplaire de ce contrat pour obtenir le « visa salarié » que celle-ci lui délivrera dans un délai conditionné par la disponibilité du secrétariat préfectoral susceptible d'encombrement.

Il est prudent là aussi d'obtenir un récépissé et de relancer si besoin est.

**Ce parcours expérimenté à Saint Etienne par un jeune Roumain ami,** arrive à son terme positif suite l'aptitude médicale décernée par l'ANAEM de Lyon , ce 17 janvier 07, un dépôt de dossier avait été effectué (3 mois plus tôt), le 7 octobre 2006, en 14 pièces jointes, après avoir été reconditionné 4 fois pour meilleur ajustement.

Au 20 Mars 07, ce jeune Rrom Roumain a touché son premier salaire. Patron et salarié sont ravis. L'entreprise embauche un deuxième Rrom.

Depuis mai 2007, un deuxième roumain est embauché par le même employeur parfaitement satisfait

Nous recherchons des employeurs susceptible d'embaucher d'autres RROMS pour lesquels nous nous chargerons de constituer le dossier et de le soumettre à la direction du travail.

Marcel jozeau  
marceljozeau@free.fr  
06/08/37/61/71

**Annexe à la circulaire du 29 avril 2006 relative aux autorisations de travail  
délivrées aux ressortissants des nouveaux Etats membres pendant la période transitoire**

**Liste des métiers ouverts**

Code ROM	Secteur
<b>BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS</b>	
<b>Secteur Travaux publics, béton, extraction</b>	
42112	Ouvrier des travaux publics
42113	Ouvrier du béton
42131	Ouvrier de l'extraction solide
<b>Secteur Bâtiment (gros œuvre)</b>	
42114	Ouvrier de la maçonnerie
42121	Monteur structures métalliques
42122	Monteur en structures bois (charpentier)
42231	Poseur de revêtements rigides (ex : carreleur)
42232	Poseur de revêtements souples (ex : poseur de moquettes)
<b>Secteur Bâtiment (second œuvre)</b>	
42123	Couvreur
42221	Poseur de fermetures menuisées (menuisier, serrurier)
42222	Monteur plaquiste agencement (ex : installateur de stands, de cuisines)
<b>Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics</b>	
61221	Dessinateur du BTP
61222	Géomètre
61223	Chargé d'études techniques du BTP
61231	Chef de chantier du BTP
61232	Conducteur de travaux du BTP
<b>HÔTELLERIE, RESTAURATION ET ALIMENTATION</b>	
13111	Employé d'étage
13212	Cuisinier
13221	Employé polyvalent restauration
13222	Serveur en restauration
47122	Préparateur en produits carnés (bouchers)
<b>AGRICULTURE</b>	
<b>Pour les codes 41112 et 41114, travailleurs saisonniers uniquement</b>	
41112	Maraîcher-horticulteur
41114	Arboriculteur-viticulteur
41124	Éleveur hors sol (éleveurs de porcs, lapins, volailles)
<b>MÉCANIQUE, TRAVAIL DES MÉTAUX ET INDUSTRIES DIVERSES</b>	
<b>Construction mécanique et travail des métaux</b>	
44114	Chaudronnier-tôlier
44121	Opérateur-régleur sur machine-outil
44134	Tuyauteur industriel (débit et assemblage de tubes)
44135	Ajusteur mécanicien
44143	Stratifieur-mouliste (mouleur stratifieur)
44151	Contrôleur de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux

<b>Autres</b>	
44211	Opérateur sur machines automatiques en production électrique
44341	Polymaintienicien (agent d'entretien et de maintenance de l'industrie du bâtiment)
45213	Opérateur sur machines de première transformation des métaux
51112	Agent d'encadrement de production électrique et électronique
52121	Dessinateur-projet construction mécanique
52211	Technicien de fabrication de la construction mécanique et du travail des métaux
52212	Technicien qualité de la construction mécanique et du travail des métaux
52313	Installateur-maintienicien en ascenseurs (et autres systèmes mécaniques)
<b>INDUSTRIES DE PROCESS</b>	
45111	Pilote d'installation des industries chimiques et de production d'énergie
45121	Pilote d'installation des industries agroalimentaires
45122	Opérateur sur machines et appareils de fabrication des industries agroalimentaires
45213	Opérateur sur machines de première transformation des métaux
45221	Pilote d'installation de production de matière verrière
45222	Opérateur de formage (transformation) du verre
45231	Pilote d'installation de production cimentière
45232	Opérateur de production de céramique et de matériaux de construction
45311	Opérateur de production de panneaux à base de bois
45321	Opérateur de production des pâtes à papier et à carton
45322	Opérateur de production de papier-carton
46232	Opérateur d'exécution de façonnage
47121	Opérateur de transformation des viandes (abattage, préparation et conditionnement)
47131	Opérateur de fermentation artisanale (production de vin, cidre, bière, fromages...)
<b>COMMERCE ET VENTE</b>	
14311	Attaché commercial en biens d'équipements professionnels
14312	Attaché commercial en biens intermédiaires et matières premières
14314	Attaché commercial en services auprès des entreprises
14232	Technicien de la vente à distance
14321	Représentant à domicile
33121	Marchandiseur (conception de points de vente et de rayons)
<b>PROPRETÉ</b>	
11212	Laveur de vitres spécialisé
11213	Agent d'entretien et nettoyage urbain
11214	Agent d'entretien et d'assainissement

Une définition précise de ces métiers est accessible sur le site de l'ANPE ([www.anpe.fr](http://www.anpe.fr))